

SQUARE GLOBAL

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 475 068 €

Siège social : 23-25, rue de Berri - 75008 PARIS

844 550 509 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes annuels approuvés par décisions de l'associée unique du 6 mai 2024

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023 (en euros)

ACTIF	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Montant brut	Amort. ou provision	Montant net	
Conces., brevets et droits sim.	5 061	424	4 637	5 058
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	5 061	424	4 637	5 058
Constructions	21 116	3 839	17 276	-
Autres immobilisations corporelles ..	93 206	37 195	56 010	83 532
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	114 322	41 034	73 287	83 532
Prêts.....	147 569	-	147 569	115 625
Autres immobilisations financières...	41 260	-	41 260	39 611
TOTAL IMMOB. FINANCIERES (2)	188 829	-	188 829	155 236
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	308 213	41 458	266 754	243 827
Av. et acptes versés s/commandes..	-	-	-	8 986
Clients et comptes rattachés	895 867	-	895 867	798 443
Autres créances	321	-	321	15 606
TOTAL CREANCES (3)	896 189	-	896 189	814 050
Disponibilités.....	1 554 811	-	1 554 811	805 606
TOTAL DIVERS	1 554 811	-	1 554 811	805 606
Charges constatées d'avance.....	84 294	-	84 294	7 830
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 535 295	-	2 535 295	1 636 473
Ecart de conversion actif.....	303	-	303	5 323
TOTAL ACTIF	2 843 812	41 458	2 802 353	1 885 624
Renvois : (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immob. financières				
(3) Dont créa. à plus d'un an (brut) ..				155 236

PASSIF	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capital (dont versé : 475 068)	475 068	475 068
Réserves :		
- Réserve légale	25 307	-
Report à nouveau	336 442	- 144 406
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	836 125	506 156
Situation nette avant répartition.....	1 672 943	836 818
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 672 943	836 818
Provisions pour risques.....	303	5 323
TOTAL PROVISIONS	303	5 323
Dettes :		
- Emprunts et dettes auprès des éts de crédit (2)	385	325
- Emprunts et dettes financières divers (3).....	192 929	192 929
TOTAL	193 315	193 255
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 033	69 133
Dettes fiscales et sociales.....	835 490	770 626
TOTAL	932 523	839 759
TOTAL DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 125 839	1 033 014
Ecart de conversion passif	3 267	10 468
TOTAL PASSIF	2 802 353	1 885 624
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1) :		
- A moins d'un an	1 125 839	1 033 014
Renvois : (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.		
(3) Dont emprunts participatifs.		

COMPTE DE RESULTAT	France	Export.	Du 01/01/2023 au 31/12/2023 (12 mois)	Du 01/01/2022 au 31/12/2022 (12 mois)
Production vendue :				
- Biens	-	-	-	53
- Services.....	648 464	4 005 359	4 653 824	3 639 522
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	648 464	4 005 359	4 653 824	3 639 575
Autres produits	-	-	73 988	19 251
TOTAL PRODUITS D'EXPL. (1)	-	-	4 727 812	3 658 827
Autres achats et ch. externes (3).....	-	-	806 885	860 889
Impôts, taxes et versements ass.	-	-	232 875	185 117
Salaires et traitements	-	-	1 830 857	1 427 200
Charges sociales	-	-	664 846	529 474
Dot. d'expl. sur immob., amort.....	-	-	33 392	5 241
Autres charges	-	-	49 828	13 855
TOTAL CHARGES D'EXPL. (2)	-	-	3 617 885	3 021 779
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	-	1 109 927	637 048
Reprises s/prov., transferts de ch.	-	-	5 323	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	-	-	5 323	-
Dotations fin. aux amort. et prov.....	-	-	303	5 323
TOTAL CHARGES FINANCIERES	-	-	303	5 323
RESULTAT FINANCIER	-	-	5 019	- 5 323
RESULTAT COUR. AVANT IMPOT ..	-	-	1 114 946	631 725

Ch. exceptionnelles s/op. de gestion	-	-	630	1 500
TOTAL CH. EXCEPTIONNELLES	-	-	630	1 500
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	- 630	- 1 500
Impôt sur les bénéfices.....	-	-	278 191	124 069
BENEFICE OU PERTE	-	-	836 125	506 156

(1) Dont : produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs. (2) Dont : charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs. (3) Y compris : redevances de crédit-bail mobilier ; redevances de crédit-bail immobilier. (4) Dont produits concernant les entités liées. (5) Dont intérêts concernant les entités liées.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE. 1.1. Événements principaux.

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice. 1.2. Principes, règles et méthodes comptables. Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC. Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

2 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN. 2.1. Actif. 2.1.1. Immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.1.1. Principaux mouvements de l'exercice	Début exercice	Aug. Acquis. apports virements	Fin exer.
Autres postes d'immobilisations incorporelles ..	5 061	-	5 061
Install. agenc. aménag. des constructions.....	-	21 116	21 116
TOTAL	5 061	21 116	26 177

2.1.2. Immobilisations corporelles. 2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice. Matériel de bureau et informatique, mobilier, Début exercice : 91 596, Augmentations, Acquisition apports virements : 1 610, Fin exercice : 93 206.

2.1.3. Tableaux des amortissements.

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Aug. Amort.	Fin de l'exercice
Incorporelles	2	422	424
Corporelles	8 064	32 970	41 035
TOTAL	8 066	33 392	41 459

2.1.4. Immobilisations financières. Prêts et autres immobilisations financières, Début exercice : 155 237, Augmentations, Acquisition apports virements : 33 593, Fin exercice : 188 830. 2.1.5. Produits à recevoir. Autres produits, Factures à établir et Total : 6 000. 2.1.6. Créances. Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé :			
- Prêts.....	147 569	-	147 569
- Autres immobilisations financières	41 260	-	41 260
De l'actif circulant :			
- Autres créances clients.....	895 867	895 867	-
- Débiteurs divers	322	322	-
Charges constatées d'avance.....	84 294	84 294	-
TOTAL	1 169 313	980 484	188 829

2.2. Passif. 2.2.1. Capitaux propres.

2.2.1.1. Tableau de var. des cap. prop.	2022	Aug.	Dim.	2023
Capital	475 068	-	-	475 068
Primes, réserves et écarts	-	25 308	-	25 308
Report à nouveau	- 144 406	480 849	-	336 442
Résultat	506 156	836 125	506 156	836 125
TOTAL	836 818	1 342 282	506 156	1 672 943

2.2.1.2. Capital. Le capital est composé de 359 900 actions de 1,32 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice. 2.2.2. Provisions pour risques et charges. Nature des provisions. Pertes de change et Total, Début exercice : 5 323, Dotations exercice : 304, Reprises exercice : 5 323, Fin exercice : 304.

2.2.3. Dettes financières et autres dettes	Montant brut	A 1 an au plus
Emprunts et dettes établissement de crédit :		
- A 1 an max à l'origine	386	386
Fournisseur et comptes rattachés	97 033	97 033
Personnel et comptes rattachés	216 619	216 619
Sécurité sociales et autres organismes.....	289 352	289 352
Impôts sur les bénéfices	153 230	153 230
TVA	31 532	31 532
Autres impôts et taxes	144 757	144 757
Groupe et associés.....	192 930	192 930
TOTAL	1 125 839	1 125 839

2.2.4. Charges à payer. Congés à payer, Congés provisionnés : 3 501, Charges sociales provisionnées : 1 603, Intérêts courus, Banques : 386, Autres charges, Factures à recevoir : 72 087, Personnel : 213 118, Sécurité sociale : 124 289, Autres charges fiscales : 82 375, Total : 497 359.

3 - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT. Production vendues, Services et Chiffre d'affaires net, France : 648 465, Export et communautaire : 4 005 360, Total : 4 653 825.

4 - AUTRES INFORMATIONS. 4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi. Engagements retraite. Non provisionné et Total. Indemnités de départ en retraite : 85 233. La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au règlement 2013-02 de l'ANC. Le taux d'actualisation utilisé est de : 3.20 %.

4.2. Effectifs. L'effectif moyen est de 6 salariés (5 cadres et 1 employé).

AFFECTATION DU RESULTAT. L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 836 125,15 euros de la manière suivante : **Origine.** Report à nouveau antérieur : 336 442,20 euros, Résultat bénéficiaire de l'exercice : 836 125,15 euros. **Affectation.** Au report à nouveau, soit 813 926,16 euros, A la réserve légale, soit 22 198,99 euros. **Compte tenu de cette affectation.** Solde du report à nouveau, soit 1 150 368,36 euros, Solde de la réserve légale, soit 47 506,80 euros. **Rappel des dividendes distribués.** Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices. **Observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion et les comptes annuels.** En conformité avec l'article 27 des statuts de la société, l'associée unique, après avoir demandé au Conseil de surveillance de formuler ses remarques sur l'exercice clos le 31/12/2023, a pris connaissance qu'aucune observation a été formulée sur le rapport de gestion et sur les comptes annuels.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SQUARE GLOBAL relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée Unique. En application de la loi, nous vous signalons que sur la base de la documentation transmise, nous ne sommes pas en mesure d'attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels

ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Fait à Paris, le 4 avril 2024, Le Commissaire aux comptes, SCP CAUCHY-CHAUMONT & ASSOCIES, Société de Commissaires aux Comptes, Membre de la Compagnie Régionale de Paris : Déborah CHAUMONT, Associée.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.